



## **Pour une nouvelle politique d'éducation**

Les organisations syndicales SIEN-UNSA, SNPI-FSU, SNES-FSU et SNUipp-FSU Mayotte réunies ce mardi 18 avril ont décidé de s'entendre pour proposer une nouvelle orientation en matière de service public de l'éducation à Mayotte. Nous ne nous satisfaisons pas de la politique suivie actuellement dans ce département français d'Outre-Mer.

Dans le premier comme dans le second degré, les moyens ne sont pas suffisants pour mener une politique d'éducation prioritaire en termes d'effectifs de classes, de formation initiale et continue, de lutte contre le décrochage, de priorité à accorder aux apprentissages fondamentaux, d'aide aux élèves allophones alors que Mayotte est classé en REP voire en REP+. Compter sur la bonne volonté des acteurs sans leur donner les moyens d'accomplir leur tâche ne permet pas d'aboutir aux progrès que nous appelons de nos vœux.

La politique de construction d'établissements ne permet pas de faire face à la montée permanente d'effectifs que nous connaissons à Mayotte. Les questions de rénovation à mettre en œuvre ainsi que les normes de conditions de travail, d'hygiène et de sécurité ne sont pas traitées comme il le faudrait.

Le dialogue social est marqué par la suspicion systématique envers nos organisations syndicales dont les initiatives sont systématiquement mal jugées et considérées comme étant de la défiance.

Face à cette situation, nos organisations estiment qu'une nouvelle orientation ainsi qu'une réorganisation sont indispensables si l'on veut rétablir un service public d'éducation digne d'un département. Cela passe aussi par des moyens massifs et un accent mis sur l'attractivité de notre territoire pour les titulaires.

Ce point est indispensable car on ne pourra pas dégager des moyens en formation pour les nombreux contractuels recrutés en masse ces dernières années, sans augmenter le nombre d'agents titulaires notamment formateurs, conseillers pédagogiques, enseignants spécialisés ...

On ne pourra pas alléger les effectifs sans les agents indispensables à l'augmentation du nombre de classes.

Nous appelons à restaurer une attractivité financière qui se traduirait par la prise en charge du déménagement des néo-titulaires, des dégrèvements fiscaux pour les indemnités, des accélérations de carrière pour les personnels affectés à Mayotte et enfin une augmentation de l'indexation à 53 % pour arriver au niveau océan indien.

Nous estimons que le système public d'éducation de Mayotte requiert davantage d'enseignants, d'inspecteurs, de médecins scolaires, d'assistants d'éducation et d'assistantes sociales si l'on veut lui donner les moyens de fonctionner correctement.

En plus de ces mesures d'urgence, nous demandons une politique de long terme qui ouvre des perspectives à la jeunesse mahoraise, comme, par exemple, l'adaptation de l'article 48 de la loi égalité réelle à l'éducation nationale qui permettrait à de jeunes mahorais de se former aux métiers de l'enseignement aux frais de l'état avec en contrepartie un engagement à travailler dans le service public.

Nous déplorons par ailleurs que le pilotage du système se fasse sans l'apport et sans l'expertise des personnels chargés de mettre en œuvre les orientations et sans prendre l'avis des organisations professionnelles. Dans notre métier, la concertation et l'association des agents aux décisions est un élément sans lequel toute réussite est illusoire.

Nous déplorons la politique de l'effet d'annonce et de l'affichage qui conduit à masquer les réalités des difficultés au lieu de s'y attaquer. Enfin nous demandons qu'un audit du système éducatif soit réalisé par un organisme indépendant dans les plus brefs délais.

Fait à Mamoudzou, le 19 avril 2017